

# CASSE-RÔLES

N° 5

AOÛT-OCTOBRE 2018

Amérique latine, la lutte continue !



journal féministe & libertaire  
à prix libre

# ÉDITO



*Oradour-sur-Glane, mai 2018.  
Non, non ! Stéphane ne donne pas le sein  
à son enfant... Tatania veille au grain !*

**Avec ce numéro 5, nous avons dépassé une année d'existence, ce qui n'était pas gagné d'avance.**

**Nous apportons toute notre attention à la marche du monde, à l'image de ce qui se passe du Chili à la Côte d'Ivoire, mais aussi aux rapports entre les femmes et les hommes où viennent se mêler les notions de justice, de nouvelles sexualités et même de suffragistes ou de féministe chinoise. Oui, l'histoire a toujours son mot à dire. Et nous faisons même un petit détour par la tempête sous les cornettes !**

**Autant de sujets qui méritent une rencontre que le journal propose d'organiser les lundi 13 et mardi 14 août : casseroles, poêles, faitouts, la batterie complète est invitée à se retrouver à Savennes, en Creuse, pour discuter, s'échauffer sur les sujets pas simples, mais aussi échanger, rire... et chanter.**

**Nos lectrices et lecteurs sont invités à venir partager un bon moment, à partir du lundi fin d'après-midi jusqu'à pas d'heure. Si l'envie est là, on pourra parler du journal et on pourra discuter.**

**Il y aura aussi Loïc, notre abonné accordéoniste, et peut-être d'autres musicos. Et ce sera l'occasion de partager ce que chacun.e aura apporté dans cette auberge espagnole. Le programme de cette rencontre est très ouvert. On vous attend de pied ferme, avec l'espoir de moments joyeux et inoubliables.**

**LE COLLECTIF CASSE-RÔLES**

Ont participé à ce numéro Alain É., Alain P., Anne-Marie, Annie, Christine, Hélène, Justhom, Marie J., Marie P., Michèle, Roselyne M., Solange.

Un grand merci à Marie Crouzeix pour la relecture finale.

Abonnements et contacts : voir p. 21.

*En couverture : Manifestation à Buenos Aires, photo Solange*



# ZÉPHIR... OU TEMPÊTE SOUS LES CORNETTES !

« *Soyez résolu à ne plus servir  
et vous voici libres.* »  
ÉTIENNE DE LA BOÉTIE

« *Qui veut adorer Dieu doit sans se faire  
de puérides illusions, renoncer bravement  
à sa liberté et à son humanisme.* »  
MICHEL BAKOUNINE, *Dieu et l'État*, 1882

Y aurait-il du gaz dans l'eau bénite du bénitier ? Les consacrées seraient-elles vouées à n'être que des « sœurs domestiques » au service des patrons du Vatican ?

À une semaine de la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars, des religieuses se sont fait entendre en dénonçant l'exploitation dont elles sont victimes à leurs yeux dans l'exercice de multiples tâches au service de la hiérarchie masculine de l'église.

(Dépêche AFP du 2 mars 2018)

## TENSIONS ANCILLAIRES CHEZ LES CLÉRICAFARDS

Certes, mes sœurs, vous avez été consacrées, mais cela n'autorise nullement les « mâles », cons... sacrés également, à vous exploiter. Vous avez été consacrées pour être au service d'un hypothétique Dieu et non au service de ses soi-disant représentants sur terre. Il y a là « abus de pouvoir ».

Vous avez donc raison de vous rebeller et de dénoncer ces agissements d'un autre âge, comme vous le faites dans le magazine *Femmes Église Monde*.

Vos témoignages démontrent que l'Église est bien une institution rétrograde, castratrice, où les « bons pères » se comportent comme des despotes, des esclavagistes, des seigneurs, des exploiters... bref de véritables patrons.

Dans ce magazine, sœur Marie résume la journée : « *Certaines sœurs employées au service d'hommes d'Église, se lèvent à l'aube pour préparer le petit-déjeuner et vont dormir une fois que le dîner a été servi, la maison mise en ordre, le linge lavé et repassé...* » Elle poursuit « *Dans ce type de service, les sœurs n'ont pas d'horaires précis et réglementés, comme dans le monde laïc, et leur rétribution financière est aléatoire, très souvent modeste.* » D'où leur colère, ce que sœur Marie appelle « *une rébellion intérieure très forte* ».

Vous allez me dire : pourquoi ces sœurs acceptent cette humiliation ? Pourquoi sont-elles si résignées ?

La plupart d'entre elles arrivent d'Afrique, d'Asie, ou d'Amérique Latine et elles se sentent redevables auprès de leur congrégation qui aura payé les soins d'un parent malade, ou les études d'un frère aîné ou toute autre dette de leur famille.

Aujourd'hui, ce sont les sœurs venues d'autres pays, les plus pauvres qui sont des « sœurs domestiques » ; hier, les sœurs les plus pauvres venaient des provinces de France et servaient de bonniches à ces prélats obséquieux.

Comme quoi, ces professeurs d'obscurantisme et de résignation savent s'adapter !

Ainsi, elles sont plusieurs sœurs (Marie, Paule, Cécile) à se rebeller. Si je relaie cette information, c'est pour que ce zéphyr qui est en train de naître sous les cornettes se transforme en tempête.

D'autant que tous ces mamamouchis enjuponés ne sont pas prêts à renoncer à leurs privilèges... car ces hypocrites n'hésitent pas à employer le double langage, *dixit* François, le premier d'entre eux qui a déclaré en mai 2016 : « *Quand on vous demande une chose qui relève davantage de la servitude que du service, ayez le courage de dire non.* » Pour s'empresse de mettre un bémol à cette phrase qui semble aller dans le bon sens en recommandant « *de ne pas sombrer dans le féminisme* ». Il ne faut tout de même pas exagérer !

Mes bien chères sœurs, je vous transmets une citation qui vous permettra, j'en suis intimement convaincu si vous avez la curiosité de consulter leurs écrits, de donner un sens à votre révolte et de transformer ce zéphyr naissant en une violente tempête.

« *Femmes, votre famille, ce sont tous ceux qui luttent pour la liberté.* » (*Mujeres libres*)



# COMPARUTION IMMEDIATE : L'AUTRE NOM DE LA JUSTICE EXPÉDITIVE

Supposons qu'élégamment vêtu·e d'une robe noire (peu seyante et très chaude en été), avec un bavoir plissé pour l'agrémenter, et que vous soyez, au regard de la fonction de défense qu'elle vous confère, chargé·e d'assister un·e justiciable devant une juridiction pénale.

Supposons également que vous soyez de permanence pénale, c'est-à-dire pour une très modique rémunération, susceptible d'être appelé·e à tout moment pour vous entretenir avec un ou une prévenu·e accusé·e d'avoir commis un délit.

Supposons enfin que celui-ci ou celle-ci ait, par exemple, été interpellé·e en flagrant délit de vol par la maréchaussée et mis·e derechef en garde à vue, c'est-à-dire enfermé·e dans une cellule du commissariat (ou plus simplement à clef dans une pièce de bon nombre de gendarmeries qui n'ont pas de « geôle »).

À cette étape de la procédure, le Procureur de la République (qui a, comme on dit fort joliment, « l'opportunité des poursuites »), dispose de deux options : soit il considère que l'affaire est en état d'être jugée, et votre client·e sera présenté·e au tribunal en comparution immédiate le jour même ; soit elle n'est pas en état d'être jugée (par exemple parce qu'il n'y a pas d'audience : week-end ou jours fériés), et alors le procès sera reporté à une date ultérieure (au plus tard dans les trois jours ouvrables suivants). Mais dans ce cas, le ou la prévenu·e peut être mis·e en détention provisoire (autrement dit en prison) après avoir été présenté·e au juge dit « des libertés et de la détention » (mais surtout de la détention !), qui peut cependant ordonner sa libération et le ou la placer sous contrôle judiciaire.

Bien sûr (il faut bien garder un vernis de justice équitable), vous et votre avocat·e aurez la possibi-

lité de refuser cette procédure expéditive, qui ne permet pas, c'est le moins que l'on puisse dire, de préparer efficacement sa défense. Mais là, vous prenez le risque de la détention, qui peut être ordonnée comme ci-dessus. Donc, retour à la case prison. Autant dire qu'il y a mieux comme liberté de choix... Par contre, pas mal comme moyen de pression pour vous forcer à accepter d'être immédiatement jugé·e.

Pourtant, accepter cette procédure comporte un risque important. En effet, outre que l'avocat·e a peu de moyens à faire valoir pour assurer la défense de son ou sa client·e, ce ou cette dernier·e peut, à l'issue du jugement, si il ou elle est condamné·e, être immédiatement incarcéré·e quelle que soit la durée de la peine prononcée, ce qui n'est pas nécessairement le cas pour les condamné·e-s qui ont comparu libres. Quand on sait que, selon le ministère de la Justice, 70 % des peines prononcées en comparution immédiate sont des peines de prison ferme...

C'est face à cette situation que s'est créée, en mai 2018, un collectif « **Justice prison** » à l'initiative de l'Observatoire international des prisons (OIP), du Syndicat des avocats de France (SAF) et du Syndicat de la magistrature (SM). Il regroupe 26 associations et a pour but d'interpeller les parlementaires, de les inciter à assister aux audiences de comparution immédiate et à agir dans le sens d'une promotion des peines alternatives à l'enfermement, telles que la semi-liberté ou le placement sous surveillance électronique.

En effet, outre que ces mesures alternatives ont un coût financier (le plus important pour nos décideurs !) bien moindre que la prison, elles ont aussi



un moindre coût humain dans la mesure où elles sont susceptibles de favoriser la reconversion de la personne condamnée à l'issue de sa peine.

Comme le souligne Laurence Blisson, du Syndicat de la magistrature à propos de la comparution immédiate, « *personne de l'institution ne va dire qu'il s'agit d'une bonne justice* ». Elle est pourtant possible pour quasiment tous les délits, alors qu'elle malmène, comme le souligne le SAF, les droits de la défense, mais aussi l'exercice de la justice tout entier.

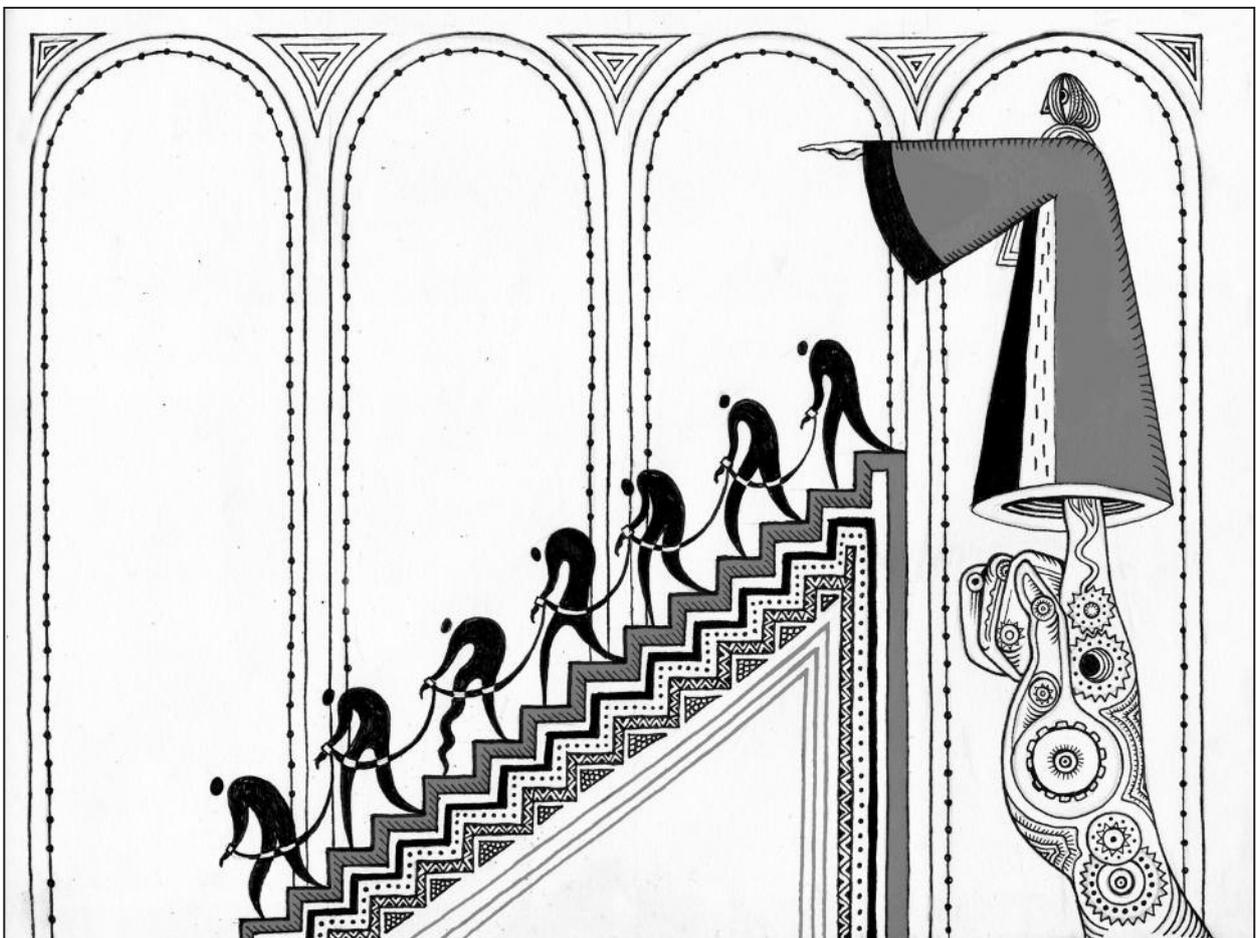
Qu'à cela ne tienne, on est passé de 31 693 jugements en 2001 à 49 220 en 2016 et ça ne va pas

aller en s'arrangeant, car cette justice au rabais, qui vise les plus faibles (SDF, étrangers, personnes peu insérées, etc.), tend de plus en plus à être utilisée à des fins de répression des mouvements politiques et sociaux, comme on a pu le voir ces derniers temps suite aux interpellations effectuées à l'issue des manifs.

C'est le principe de la réponse « forte et immédiate » pour marquer les esprits, mais aussi pour « gérer les flux » [sic] et limiter les besoins en personnel.

Vous avez dit État de droit ?

MICHÈLE GAY





## Les luttes pour le droit à l'avortement font rage !

« L'avortement, qui détruit la vie, est inadmissible dans notre pays. »

JOSEPH STALINE

Décidément que ce soit au pays de « la liberté » à l'ombre de la statue de la liberté qui éclaire le monde ! ou au pays du socialisme scientifique qui devait libérer la femme de l'asservissement, on ne peut que constater que cette liberté chérie est considérée par les hommes qui s'accaparent le pouvoir, dans les soi-disant démocraties ou dans les dictatures, à l'aune des femmes avilies et considérées comme de vulgaires choses. Ce vieux proverbe russe en est la démonstration et est valable pour l'ensemble des régimes politiques : « *Une poule n'est pas un oiseau, la femme n'est pas une personne !* »

### Et pourtant en 1917...

En URSS, n'oublions pas que – sous la pression d'Alexandra Kollontaï, commissaire du peuple à l'Assistance publique (actuel ministère de la Santé) dans le gouvernement des soviets, de novembre 1917 à mars 1918, première femme du monde moderne à avoir participé à un gouvernement –, sont affirmés les projets de créer un réseau de crèches et de jardins d'enfants, d'instaurer la non-ingérence de l'État et de la société dans les relations sexuelles sauf en cas de violence, de supprimer les peines de prison pour homosexualité. Puis viennent les décrets « révolutionnaires » avec l'interdiction du travail de nuit

pour les femmes et les enfants de moins de 16 ans, l'interdiction du travail souterrain pour les femmes et les enfants de moins de 18 ans (29 octobre 1917), avec le mariage civil et le divorce (3 novembre 1917), et deux semaines de congés payés (20 juin 1918). Et le 18 novembre 1920, l'avortement est dépénalisé.

### Mais en 1930

Au pays de la révolution socialiste, et cela dès 1930, la presse soviétique engage sous la houlette du dictateur Staline, une campagne de dénonciation de l'avortement. Un décret va rendre payant, l'avortement. En 1931, il en coûtera entre 18 et 20 roubles, et de 25 à 300 roubles en 1935. Au premier trimestre 1935, à Leningrad, selon un document officiel, « *Le revenu produit par la production d'avortements [sic] a atteint la somme de 3 615 444 de roubles.* » Cette contrainte financière ne suffira pas à décourager les candidates à l'avortement. Les femmes, qui n'ont pas les moyens financiers d'avoir recours à un médecin, feront appel aux « faiseuses d'anges » et mettront leur vie en danger. C'est ainsi que cette situation débouchera sur la loi du 17 juin 1936 qui interdit et punit l'avortement.

Un nouveau Code de la famille est promulgué en avril 1945. Il sanctifie le mariage et

condamne tout rapport sexuel en dehors du mariage en stipulant : « *Une mère n'a pas le droit d'introduire une action en recherche de paternité ni d'adresser au tribunal une demande de recouvrement d'aliments pour l'entretien d'un enfant né d'un père avec lequel elle n'est pas mariée* » (article 29). Un décret du présidium du Soviet suprême, du 2 août 1947, ajoutera une touche de nationalisme au Code de la famille en précisant : « *sont interdits les mariages entre les citoyens de Russie et des étrangers* ».

Staline a défait ce qu'un pays avait pu faire au moment où, en France, la Chambre Bleu Horizon instaurait les lois scélérates de 1920 et 1923, condamnant l'avortement et la contraception.

### Et le 25 décembre 1936

Federica Montseny, une des quatre ministres anarchistes, au nom du ministère de la Santé publique en Espagne, fait promulguer le jour anniversaire du petit Jésus (!) un décret, dans la Generalidad de Catalogne, autorisant l'avortement. Le dictateur Franco fera bien évidemment abolir cette loi, tout en interdisant la contraception.

### Mars 2018

Aux USA, l'État du Mississippi renforce sa loi contre l'avortement, approuvée au début du mois de mars 2018. Cette loi

*Manifestation du Workers Solidarity Movement  
en Irlande.*



interdit l'avortement au-delà de 15 semaines de grossesse, contre 20 actuellement. Le Mississippi devient l'État le plus restrictif pour les IVG aux États-Unis. Le texte comprend des exemptions en cas d'urgence médicale pour la mère et d'anomalies cérébrales sévères chez le bébé, mais ne fait pas d'exception pour les cas d'inceste ou de viol. Il instaure des amendes et des interdictions d'exercer aux médecins qui pratiqueraient un avortement au-delà de la 15<sup>e</sup> semaine de grossesse. Ce projet de loi a le soutien total et entier du gouverneur Républicain de l'État, Phil Bryant, qui porte plutôt mal son nom : l'individu ne brille ni par son intelligence ni par son ouverture d'esprit... C'est un violent réactionnaire. La loi va « *profondément nuire aux femmes pauvres, aux femmes de couleur et aux jeunes femmes. Elle ne fera rien pour renforcer la sécurité des avortements ou pour soutenir les choix des femmes* », a dénoncé Jennifer Riley Collins, responsable de l'American Civil Liberties Union (ACLU) au Mississippi.

## Mai 2018

Plus de 66% d'Irlandais-es ont voté, lors du référendum du 25 mai, oui à l'abrogation du 8<sup>e</sup> amendement qui disait que la vie d'un fœtus est aussi importante que celle d'une femme. Même les anarchistes ont pris part massivement au vote. Dorénavant les femmes pourront avorter dans

leur pays sans être obligées de craindre la sanction des quatorze années de prison : rappelons que chaque jour dix femmes se rendaient en Grande-Bretagne pour avorter, quatre femmes commandaient des médicaments abortifs par Internet. Mais la République d'Irlande, profondément catholique, évolue : le divorce a été approuvé en 1995, le mariage entre deux personnes du même sexe en 2015, et le droit à l'avortement en 2018 donc ! Les scandales de l'Église pédophile, ou des « *Magdalene laundries* » gérées par les ordres religieux catholiques, d'une part, et d'autre part la mort de Savita Halappanavar en 2012 à qui on refusait un avortement qui lui aurait sauvé la vie, ont fait avancer finalement la prise de conscience vis-à-vis de la cause des femmes.

## Juin en Argentine

Le projet de loi, modifié à chaque fois, a été présenté pour la 7<sup>e</sup> fois au Congrès, le 13 juin 2018. Il prévoit la possibilité de pratiquer une IVG jusqu'à la quatorzième semaine, sur simple demande, garantie gratuitement par l'État. Jusqu'à présent ce projet n'avait pas dépassé le stade des commissions parlementaires, mais, cette fois, l'espoir de le voir aboutir est palpable : une mobilisation profonde de la société, surtout des plus jeunes, autour de la lutte féministe, notamment le mouvement *Ni una menos*, créé en 2015, qui dénonce les féminicides et brasse également toutes les questions liées aux droits des femmes, dont l'avortement, est importante.

450 000 femmes par an avortent : selon les statistiques officielles, 43 femmes meurent par an des suites d'un avortement, 100 à 300 selon les ONG. C'est la première cause de mort maternelle dans 17 provinces sur 24 que compte l'Argentine.

Actuellement, l'IVG n'est possible qu'en cas de viol, de danger pour la santé de la femme enceinte et de malformation du fœtus, mais la loi est rarement ou mal appliquée. Une affaire a secoué profondément le pays : une enfant de 11 ans, enceinte suite à des viols perpétrés par son beau-père, n'a pu accéder à l'avortement parce que la province où elle réside, Salta, a limité à douze semaines la possibilité d'avorter en cas de viol (décret de 2012). Or la grossesse n'a été détectée qu'à la 19<sup>e</sup> semaine suite à des plaintes pour douleurs au ventre. Ce 24 mai 2018, le gouverneur de Salta a abrogé le décret qu'il avait lui-même signé en 2012.

Le vote du 13 juin a donné des résultats très serrés : 129 pour et 125 contre ; il est pourtant historique car, dans toute l'Amérique latine, seuls Cuba en 1965 et l'Uruguay en 2012 ont légalisé l'avortement. Les autres pays l'autorisent dans certaines situations seulement comme l'Argentine, le Brésil, le Pérou ou plus récemment le Chili, et d'autres l'interdisent dans tous les cas de figure : le Salvador, le Nicaragua ou la République dominicaine. Les Argentines continuent de se mobiliser car le vote au Sénat n'est pas gagné, le Sénat étant très conservateur.

JUSTHOM / HÉLENE HERNANDEZ

« Toutes les femmes aiment qu'on leur dise qu'elles ont un beau cul. » MAURICIO MACRI (alors qu'il était maire de Buenos Aires), actuel Président de la République argentine...



## « LA VAGUE FÉMINISTE » AU CHILI

Depuis la fin du mois d'avril 2018, les universités chiliennes sont occupées les unes après les autres par des centaines d'étudiantes qui dénoncent le harcèlement sexuel et le sexisme dans l'enseignement supérieur. Il s'agit des plus grandes manifestations populaires depuis la chute de la dictature de Pinochet en 1990. Ces dernières exigent d'autre part la féminisation de l'enseignement supérieur : d'immenses banderoles recouvrent les façades de nombreux établissements et interpellent avec des slogans chocs comme « Éducation sexuelle, publique, féministe et non sexiste » ou encore « État patriarcal, nous allons t'avorter! ».

Le mouvement a commencé à l'université australe de Valdivia, située à quelque 850 kilomètres au sud de la capitale, après qu'elles ont appris qu'un enseignant soupçonné de harcèlement sexuel sur une employée de l'université avait été renvoyé et avait bénéficié d'une importante prime de licenciement. Rapidement, de nombreuses universités et collègues emboîtèrent le pas, de Valparaiso, Concepción ou Temuco à Santiago la capitale.

Deux semaines plus tard, les étudiantes de Santiago dénonçaient l'inefficacité de la procédure employée envers un professeur de renom également accusé de harcèlement sexuel à l'encontre d'une étudiante. Après huit mois d'enquête, cet ancien président du tribunal constitutionnel chilien avait simplement été sanctionné pour faute administrative.

Les étudiantes exigent qu'un protocole soit mis en place au sein de toutes les universités en cas de harcèlement sexuel afin que les coupables soient systématiquement sanctionnés. Elles dénoncent d'autre part le manque de parité dans les postes à responsabilité au sein des universités.

Gerardo Varela, ministre de l'Éducation, a mis un certain temps à réagir, estimant que les revendications devaient être gérées par les directeurs des universités mais, après avoir rencontré la ministre de la [sic] Femme, Isabel Pla (le ministère de la Femme et de l'Égalité des genres a été créé en 2006 par l'ancienne présidente socialiste Michelle Bachelet), a affirmé être partisan d'une « éducation non sexiste ».

La société chilienne, société traditionnelle et machiste, est confrontée à une série de scandales d'abus sexuels, tel le viol collectif à Santiago d'une jeune femme de 28 ans par cinq hommes portant les maillots de l'équipe de football de l'université ; mais aussi le viol et le meurtre d'Ambar, une enfant âgée de 20 mois. Lors des obsèques de la petite fille, le président Sebastián Piñera a présenté au parlement un projet de loi pour que les agressions sexuelles deviennent imprescriptibles. Le président, multimillionnaire, de droite, prétend que l'éducation est un bien de consommation : 70 % des étudiants sont endettés, tandis que 65 % sont obligés d'interrompre leurs études, alors que l'éducation était gratuite jusqu'en 1973, date du coup d'État du général Augusto Pinochet. Le président a donc annoncé une série de mesures dont celle, symbolique, d'inscrire dans la Constitution l'égalité hommes-femmes. En 2017, il y a eu 36 féminicides au Chili et 96 tentatives d'assassinat de femmes. 22 540 plaintes pour agressions sexuelles ont été déposées, soit près de trois toutes les heures.

**#NiUnaMenos**

L'Amérique latine n'a pas connu le déferlement des dénonciations suite à l'affaire Weinstein, comme aux États-Unis ou en Europe et pourtant, 14 des 25 pays aux taux de féminicides les plus élevés se situent en Amérique latine, à commencer par le Salvador. Le hastag #NiUnaMenos (pas une



de moins) est né en juin 2015 en Argentine, suite au viol et au meurtre d'une adolescente de 16 ans. De l'Argentine au Brésil jusqu'au Mexique, différents hashtags ont vu le jour, alors que la plupart des femmes ne nomment pas leurs agresseurs par crainte des représailles. Selon la Commission d'attention aux victimes, les deux tiers des Mexicaines de plus de 15 ans ont subi une agression sexuelle. 2 813 femmes ont été assassinées en 2016 au Mexique, soit plus de 7 par jour.

Selon la Corporación Humanas, l'organisation féministe sud-américaine de défense des droits humains et de la justice de genre, plus de 100 000 femmes au Chili déclarent annuellement souffrir de violence domestique ; l'adultère n'a été dépenalisé qu'en 1994 où jusque-là seules les femmes étaient punies et non les hommes, sauf s'ils commettaient l'infidélité « avec scandale public ». Aujourd'hui, le mari continue d'être, en droit, l'administrateur de la société conjugale.

Le 6 juin, des milliers de Chiliennes ont manifesté dans plusieurs villes du pays pour réclamer davantage d'égalité et une éducation moins sexiste en portant le slogan : « **Nous sommes toutes victimes de la précarisation : étudiantes, migrantes, mères et travailleuses dans la rue !** » Des dizaines de milliers de femmes accompagnées d'une centaine d'hommes – jeunes – ont ainsi réclaté une « éducation féministe » et la fin du harcèlement dont elles sont la cible.

L'Église catholique est une véritable chape sur tout l'appareil politique et sur la société. Le soulèvement féministe fait suite aux nombreux et récents acquis sociaux conquis par les femmes : le droit au divorce n'a été reconnu qu'en 2004, le droit à l'avortement autorisé en 2017 dans les cas où la vie de la mère est en danger ou dont le fœtus est jugé non viable ou qui ont été violées. 120 000 avortements par an auraient été pratiqués clandestinement, la dépenalisation de l'IVG en août 2017 a été l'un des combats de la présidente Michelle Bachelet, pédiatre de formation. Elle avait ainsi rétabli ce droit que les femmes avaient gagné en

1931, abrogé par Pinochet en 1989. Resurgit alors le débat des subventions de l'État à apporter aux hôpitaux privés qui refusent d'appliquer la loi sur l'interruption de grossesse. Il avait été créé une « objection de conscience institutionnelle ». De nombreux établissements sanitaires étant sous l'influence de l'Église, et avec la venue du pape François en janvier 2018, des dizaines de médecins du système public ont usé de leur droit. Pour l'Église, favorable au maintien de la subordination des femmes, leur rôle est clairement d'être mères et épouses, d'autant que les conservateurs de tous bords, épaulés par le courant évangéliste, combattent âprement toutes les lois favorables à l'égalité.

Les discriminations se manifestent à tous les niveaux, puisque les jeunes femmes paient des assurances maladie jusqu'à 200 % plus chères que les hommes à cause des coûts de revient supposés des grossesses. Quant au harcèlement sexuel, il n'est puni par la loi que dans le cadre des relations de travail, dont le cadre universitaire est exclu, d'où la colère des étudiantes chiliennes. Le harcèlement de rue est considéré comme faisant partie d'une « culture » qui, selon les hommes, permettrait de valoriser les femmes ! Des 61 universités publiques du pays, seulement trois ont une femme à leur tête. Sur 205 sièges au Parlement, 47 sont occupés par des femmes...

Dans ce combat féministe, le blocage des universités prend parfois les couleurs d'un mouvement radical où, à l'instar des Femen, certaines manifestent seins nus pour « dénuder le patriarcat ». La frange conservatrice du président est fortement opposée aux revendications féministes, lesquelles entendent bien instaurer un rapport de force contre les institutions dont l'inertie fait douter d'un changement possible. Il reste une lutte culturelle à mener afin de changer les mentalités. L'éducation non sexiste étant considérée comme facteur pouvant apporter des changements significatifs au conservatisme autoritaire de la société. Mais ça sera sur du long terme, une large majorité de personnes interrogées appuient les revendications des femmes, mais autant les désapprouvent pour quelques-unes ayant manifesté seins nus.



*Totem à la lune.  
Photo de Luis de la Fuente*

## « Un texte typiquement masculin »

À propos du texte de Michel di Nocera,  
« Balance ton Hashtag et luttons ensemble ! »  
(*Casse-rôles*, n° 4, p. 5-6),  
texte qui a entraîné des appréciations fort diverses.  
L'article ci-dessous en donne quelques raisons.

Il va se saisir bien sûr de la religion comme idéologie justificatrice, mais ce n'est pas dans la religion que se constitue le patriarcat. C'est prendre le problème à l'envers. L'excision, par exemple, n'est pas un problème religieux, elle est plus que millénaire et ne tient pas au monothéisme. C'est un problème masculin exigeant que la femme – propriété de l'homme – lui fasse des enfants, mais sans pouvoir connaître le plaisir sexuel.

Pour l'auteur, il s'agit inconsciemment, selon moi, de ne pas pas mettre à nu le patriarcat dans sa double coercition : formater les hommes à la virilité et les femmes à la soumission.

Je conçois que cela constitue une grande souffrance pour les hommes d'admettre cela. Pourtant des hommes « féministes », souvent exceptionnels – tels que, entre autres, des Anglais du XIX<sup>e</sup> siècle, Godwin le mari de Mary Wollstonecraft, Stuart Mill, ou Fourier en France... et d'autres –, ont dénoncé le fait que les femmes soient considérées socialement inférieures et ont agi contre, tandis que des générations de femmes de la bourgeoisie, maîtresses de maison et jalouses de leur pouvoir, ont justifié la mainmise des hommes sur les femmes. Rien n'est homogène et linéaire.

Le patriarcat s'est renforcé au cours du temps en s'articulant avec les sociétés marchandes et le capitalisme à partir des exploitations sucrières esclavagistes en Amérique, laboratoires de l'exploitation moderne. Ayant un pouvoir absolu, il a pu se permettre d'accorder de-ci de-là quelques droits aux femmes... Mais ce sont ces dernières qui ont

Ce qui fait que ce texte est pour moi typiquement masculin, c'est son affirmation selon laquelle les hommes et les femmes subissent les mêmes oppressions et exploitations, dont l'origine serait la religion, l'État et le capitalisme, le patriarcat n'étant qu'une conséquence de ces derniers.

L'objectif serait alors de combattre ensemble l'ennemi commun « le capitalisme ».

S'il n'en était pas ainsi, semble dire l'auteur, alors l'homme serait un prédateur par nature, par définition, par destination !

Je n'adhère en rien au résumé ci-dessus. Je pense que l'homme est devenu un prédateur dans l'histoire des sociétés, pour des raisons sociales qui ont prétendu s'appuyer sur des différences biologiques. Il l'est devenu là où il a pris le pouvoir. Des anthropologues ont tenté des explications à ce phénomène, lequel tourne autour du rôle de l'homme dans la conception de l'enfant, de la filiation des enfants et de l'héritage, de la propriété des troupeaux... On ne va pas y revenir ici.

Le patriarcat se constitue là, dans ce nœud de la filiation et de la propriété.



organisé des combats et ont gagné, quasiment seules, dans leurs revendications.

Par exemple, ce sont les 343 dites « salopes » (qualificatif provocateur de *Charlie Hebdo*), en 1971, qui sont descendues dans la rue en France en proclamant « J'ai avorté », qui ont mené le combat pour le droit à la liberté de l'avortement, suivies par des milliers de femmes, et embarquant aussi des médecins, hommes et femmes ; et c'est une femme gaulliste, Simone Veil, qui a affronté le Parlement, comme son collègue Neuwirth précédemment pour la contraception. Hommes et femmes se sont joints dans ces batailles. Mais les femmes en ont constitué l'avant-garde.

Aujourd'hui, c'est le patriarcat qui a le pouvoir partout dans le monde. Même si les femmes par leurs combats ont obtenu des droits, parfois importants en Occident.

Le monde dans lequel nous sommes est un monde d'hommes, fait d'une juxtaposition de pouvoirs d'hommes. Ce que gèrent les hommes, ce ne sont pas des abstractions : le capitalisme, l'État et ses administrations, les holdings, la Bourse, Wall Street, le Conseil d'État, les ministères, la Cour de cassation, les armées, la hiérarchie militaire, les bureaux, la hiérarchie ecclésiastique, les couvents (même de femmes), les partis politiques (tous !), toutes les institutions culturelles, la structure du Prix Nobel (!). Bref, tout...

Parfois une femme parvient à se glisser dans ces rouages ; ce n'est, ni plus ni moins, pour faire comme les hommes. Dans le capitalisme, les hommes ont tous les pouvoirs, y compris d'amener les femmes à exercer le pouvoir comme eux-mêmes, en feignant d'y voir l'émancipation féminine.

Wall Street a son bordel de luxe pour le repos de celui qui brasse des millions... Le bordel est le complément naturel des activités principalement financières des humains masculins. Celles-ci constituent le soubassement décisif de leurs pouvoirs sur une société assujettie d'hommes et de femmes. Le pouvoir qui se compte en milliards de dollars, et bien plus, et qui s'exprime par exemple dans « les fonds vautours », pour être efficace, doit rejeter l'amour et les affects. Les relations sexuelles doivent utiliser les femmes comme seuls objets sexuels. Cette vision des choses descend les étages

de la hiérarchie sociale, et irrigue toute la société. Les révélations sur les violences sexuelles montrent que pas un secteur de la société dirigée par les hommes n'échappe à cela. Pas un.

Ces hommes qui ont le pouvoir à tous les niveaux, imposent évidemment aussi leur domination à d'autres hommes, lesquels cependant se conduisent avec les femmes comme leurs « patrons » leur ont appris. Bien sûr, l'exploitation économique, au sens de Marx, touche aussi bien les hommes que les femmes et fonde largement la lutte des classes. Sauf que les hommes exploités oppriment les femmes exploitées. Il suffit de lire Zola.

L'homme de n'importe quelle classe sociale peut tuer une femme. L'homme qui tue, en raison d'un besoin irrésistible, relève certes d'une culture du viol et de la violence, mais force est de remarquer que c'est une culture largement répandue chez les hommes. Les femmes harceleuses et meurtrières, en raison de ce même besoin, sont très rares. Par contre, elles peuvent tuer en réaction, parce qu'elles sont agressées ou violentées.

Les femmes subissent donc l'exploitation économique, l'oppression sociale du patriarcat dans toute la société, l'oppression familiale du conjoint qui, bien plus souvent qu'on ne le pense, viole sa femme, sa fille, sa belle-fille et... sa voisine. Les femmes n'ont pas fini de dire « Cela suffit ». Et les hommes tombent des nues le plus souvent.

C'est le pouvoir, particulièrement des hommes, qui est destructeur de l'humain ; le pouvoir dévaste le cerveau de certains depuis quelques millénaires.

Le machisme prend aujourd'hui des formes de plus en plus violentes quelle que soit la classe sociale. On peut également déplorer que dans l'esprit égaré de certains, le rejet actif du féminisme et des luttes des femmes se fasse au nom d'une révolte contre l'Occident.

En fait on pourrait croire que cela traduit aujourd'hui la lutte entre un patriarcat des sociétés méditerranéennes, qui se considèrent détruites par l'Occident, contre celui tout-puissant des sociétés occidentales. Les femmes s'y trouvent souvent instrumentalisées.

C'est déjà difficile pour une femme de s'y retrouver. Pour un homme, c'est encore plus terrible.



# LES NOUVELLES SEXUALITÉS<sup>1</sup>

## «LOVE DOLLS» ET DIGITALES ÉTREINTES. VERS UNE RÉIFICATION DE LA SEXUALITÉ<sup>2</sup>?

### ÉCONOMIE CAPITALISTE ET SEXE-DUALITÉ

D'une époque à l'autre, les formes de ce qui constitue la mise en scène d'un jeu de dupes entre sexualité et économie sont soumises à des variations, comme autant de mascarades sociales qu'il s'agit de décoder. Tout d'abord, tenter de repérer comment a évolué, au cours des dernières décennies, l'interdit traditionnellement présent vis-à-vis du sexuel, de la sexualité et aujourd'hui métamorphosé en stimulus mercantile.

L'interdit sexuel est lié à la religion principalement mais la réalité de cet interdit trouve sa place aussi dans le contexte du capitalisme. Le plaisir recherché à travers la sexualité, en tant qu'énergie potentielle, s'il ne s'inscrit pas à l'intérieur de conventions sociales, pourrait échapper au contrôle des institutions, politiques, sociales, familiales. Si la sexualité donne accès aux plaisirs stric-

directement ou indirectement dans la logique de la capitalisation, de l'exploitation. En parlant de sexualité, je fais référence nécessairement au corps. Un corps culturellement, traditionnellement divisé sur le mode corps-esprit, mais aussi clivé, entre corps privé, intime et corps social, économique.

Le corps social, c'est le corps soumis à la contrainte du travail. C'est le corps productif dont le capitalisme doit obtenir profit et plus-values. C'est le corps de ceux qui doivent *gagner leur vie* pour que d'autres puissent tirer bénéfices matériels, pouvoirs et, au final, pérenniser le rapport de force implicite en leur faveur.

Le corps privé, n'appartient pas plus à l'individu quand l'influence du religieux, de l'éducation, des normes impose les modèles traditionnels de vie : le mariage et/ou la procréation comme finalités attendues de la vie sexuelle des individus, ou quand l'association sexualité et culpabilité fait du corps un *ennemi intérieur* et dessèche toute vitalité et tout désir d'ouverture sur l'altérité.

Cette forme de *dépossession de soi*, qui était le modèle dominant jusqu'aux années 1960-70 dû au poids des interdits transmis par les générations précédentes, s'est progressivement transformée en une autre forme d'injonction sociale, celle de la *jouissance*. D'un modèle social à l'autre, d'une norme sociale à l'autre, la contrainte s'est glissée sous un nouveau masque, celui des nouvelles séductions en tant que double associé ou revers de la figure de l'interdit. On pourra constater qu'au-delà des mises en scène, les effets sont les mêmes sur le plan individuel, c'est-à-dire que l'on retrouve la *dépossession de soi* comme fil rouge dans les deux scénarios.

Liberté donc d'arpenter les kilomètres de rayons de nourriture dans ces grandes surfaces poussant comme des champignons à la périphérie des villes dans les années 1970-80. Liberté de la



tement individuels, si elle donne lieu à de possibles naissances, elle est, en tant qu'énergie, aussi largement confisquée, à travers la force de travail des corps, des esprits, par les logiques du travail dans nos sociétés qui maîtrisent et s'approprient ce qui sert ou pourrait servir l'économie, c'est-à-dire augmenter les profits. L'énergie du vivant, qui passe d'abord par le sexuel est la première source prise



vie à crédit, d'une toute-puissance soudain imaginée, prémices de l'idéologie de *l'illimité*. Liberté de ressembler aux icônes photoshopées de la publicité qui rivalisent avec les femmes mais aussi avec les hommes, pour les inciter à mettre en valeur la seule surface de leurs êtres.

L'interdit d'une époque passée a laissé la place à une nouvelle contrainte, celle de l'adhésion libre aux injonctions séductrices de la logique marchande dont voilà un scénario type :

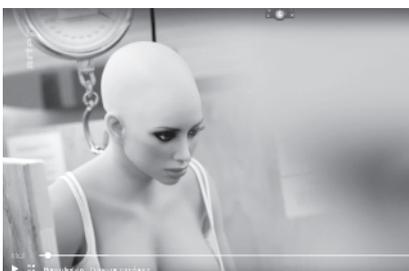
*Je travaille, je gagne un salaire inférieur aux profits réalisés par mon patron qui capitalise à partir de ma force de travail. J'achète des objets qui compensent le manque à être de ma condition qui relève, pour une bonne part, de la soumission volontaire. Je m'illusionne de la toute-puissance que me procurent ces achats. J'entre dans une logique proche de celle de l'addiction. J'emprunte à tout va. J'en ai le droit. Je suis conforté-e tous les jours de la pertinence de ma vie de consommatrice-teur. Le discours de la publicité, les sollicitations incessantes dans mon espace quotidien la valident et m'y encouragent. La majorité de mes collègues, de mes voisins, de ma famille font de même. J'ai envie d'avoir plus, toujours plus. Quoi de plus normal? Pourtant ce n'est jamais suffisant, ni satisfaisant. Mais de nouveaux produits apparaissent chaque jour, que je pourrai enfin m'approprier...*

Le circuit commercial tourne parfaitement bien. Les objets sont créés par les petites mains, les ouvriers d'ici et d'ailleurs et les consommateurs les achètent et en redemandent.

Les interdits tels qu'ils apparaissaient sous la forme de restriction, de culpabilisation du plaisir dans les modes de vie des décennies précédentes, ne sont plus nécessaires ni adaptés. Ce qui est nouveau, c'est la place disproportionnée attribuée aux choses matérielles et le nombre croissant des objets manufacturés.

Là où précédemment l'enjeu sexuel de la relation était sous contrainte et contrôlé, parce que potentiellement porteur d'une mise en cause de

l'ordre social, l'énergie et la force du circuit p u l s i o n n e l (sinon du désir) de l'individu trouve alors à se satisfaire à partir de la seule



(ou presque?) appropriation de ces nouveaux objets, signes de l'*Avoir*, devenus accessibles au plus grand nombre.

Y aurait-il eu une forme de détournement au niveau de l'économie du désir<sup>3</sup>, de la satisfaction? La relation à l'objet manufacturé prend progressivement une place qui supplanterait celle de la relation humaine? Le premier nécessite le seul apport d'une monnaie d'échange pour que l'appropriation de *la chose* puisse avoir lieu. Le second, implique tout d'abord une rencontre et présente un nombre de risques relativement importants, sans garantie de satisfaction au final. Car le but n'est, semble-t-il, plus la rencontre dans la relation à l'autre, en tant qu'*Être* différent, mais bien la quête d'une satisfaction immédiate à travers les différentes formes de l'*Avoir*<sup>4</sup>.

Bien sûr, si l'on se place du côté des femmes, des libertés réelles ont pu apparaître au cours de ces années-là, que ce soit le droit à l'avortement, la possibilité d'appropriation de son corps, de sa sexualité si le formatage éducatif n'avait pas été trop répressif, la possibilité d'avoir une place dans le monde du travail, de la culture, une représentation dans les organisations sociale et politique. La période de remaniements du capitalisme a permis d'ouvrir des brèches du côté de certaines libertés. Elle a aussi créé, avec de nouvelles promotions sociales, la possibilité de l'augmentation du nombre d'adhérents au *pouvoir d'achat*.

La question fondamentale de l'exploitation économique, et donc de l'injustice sociale, a vu le capitalisme laisser tomber le masque de la confrontation, du rapport de force frontal pour arborer les nouvelles séductions de la *société du spectacle*<sup>5</sup>, sans avoir à modifier les fondements politico-économiques perpétuant l'aliénation. Les capacités d'adaptation du capitalisme, qu'on appelle aussi libéralisme ou néolibéralisme, sont infinies comme on le sait. L'anticipation pour la conservation du pouvoir est aussi l'un de ses investissements maîtres.



## ❖ LES NOUVELLES TECHNOLOGIES, INTERMÉDIAIRE AU PLUS PRÈS DU CORPS.

### L'ÈRE DE LA SIMULATION

Avec cet arrière-plan politique qui se perpétue, les nouvelles technologies ont profondément modifié la forme des relations sociales et, dans le même temps, intégré plus profondément encore le cadre imposé par les nouveaux diktats du capitalisme.

La sexualité, les relations sexuelles, telles qu'elles se présentent aujourd'hui, sont de plus en plus envahies par la présence des nouvelles technologies qui font figure d'intermédiaires incontournables, passages obligés et monnayables pour que puissent exister les échanges, les relations.

L'espace public dans la cité, lieu potentiel de rencontres, est ainsi réduit progressivement, laissant place, dans les villes principalement, à un espace exclusivement marchand, dans lequel chacun doit circuler, se déplacer sans pouvoir s'arrêter. La caricature de cette situation est observable dans les rues de New York.

Tout comme il existe désormais une *économie de l'attention* (ou comment exploiter le moindre champ visuel qui ne l'est pas encore par les publicités, ou autres écrans, lunettes accédant à une *réalité augmentée*, il existe une tentative d'exploitation du temps et de l'espace qui ne relèvent pas encore complètement d'une possibilité de capitalisation (les rencontres liées au hasard, par exemple...).

Les sites de rencontre ont pour finalité de rationaliser mais aussi d'exploiter bien sûr les possibilités de contacts, de relations humaines, compte tenu de la solitude croissante des individus dans nos sociétés. *La figure de l'intermédiaire* par excellence, c'est bien ce type d'organisation que représentent les sites de rencontre.

Un homme décrit ainsi sa rencontre avec une femme dans un café. Rencontre qui n'a pu se faire, de son point de vue, que par le contact préalable via un site de rencontre. Site de rencontre qui aura pré-sélectionné cette personne selon un certain nombre de critères, cherchant à éloigner ce qui relève du hasard... et donc du risque.

Le film *Osmosis* met en scène la mise en relation de partenaires potentiels (*matching* en anglais) basée sur... des algorithmes thématiques ! La question se pose alors : si on enlève le risque, c'est-à-dire le hasard, qu'est-ce qui reste dans une relation qui peut la déterminer et impliquer les individus mis en présence ?

## ORGANISER LA MOINDRE PARCELLE DE NOTRE VIE

Au-delà du temps contraint du travail, il s'agit maintenant de formater, de contrôler, de commercialiser la part la plus vivante des êtres, celle qui relève à la fois de la poésie, de la créativité, de l'invention, de la non-maîtrise, de l'inconscient, de la singularité de chacune de nos subjectivités. Aimer un être relève d'une certaine gratuité (relative, j'en conviens). Et c'est précisément parce qu'il y a ignorance des tenants et des aboutissants d'une grande part de nos sentiments, quand il y en a, que cette gratuité est possible, pour qui a encore une certaine sensibilité et le désir de vibrer, comme le fait un instrument de musique bien accordé... quand la corde d'un autre est touchée.

Mais ces perceptions ne sont bien évidemment pas capitalisables, ni reproductibles. Elles présentent un caractère unique et les faux-semblants ont pour effet de les faire immédiatement disparaître.

Donc, dans la perspective du marché, il faudra réduire l'empan de quête de satisfaction, pour en faire un produit commercialisable. Un *sex toy*, une *love doll* ou version high-tech des poupées gonflables (masculin ou féminin), une *love machine*, un androïde, des images pornographiques sur écran pourront faire l'affaire. Car il s'agit au mieux de jouir, au plus simple de supprimer l'excitation... en aucun cas il s'agira d'aimer. N'importe quelle image, n'importe quel objet de type *fake human*, support à fantasmes, fera l'affaire. Mais une masturbation, une éjaculation pourront-elles suffire à apporter une *satisfaction* ?

Un commerce phénoménal de ces nouveaux produits, objets à jouir, est en train de se mettre en place, qui va entériner la solitude constitutive des individus dans les nouvelles sociétés consacrées à la productivité, à la rentabilité, dont l'exemple actuel le plus marquant et le plus sidérant est le Japon.

Le fantasme en arrière-plan, est-il d'éradiquer toute manifestation de la subjectivité ? Subjectivité qui a partie liée nécessairement avec la souffrance mais aussi avec la joie, l'enthousiasme, en tant que ces émotions ne sont pas maîtrisables, contrôlables ? En tant que chaque rencontre avec l'autre peut être potentiellement l'occasion de ressentir, d'éveiller une sensibilité qui est aussi, nécessairement, une vulnérabilité ?

L'affect serait finalement peut-être aussi la seule boussole qui nous permette, de manière

authentique, de nous opposer en refusant ce qui nous blesse, ce avec quoi notre corps, notre être intime n'est pas d'accord, indépendamment de toutes les rationalisations et *voix de nos maîtres* qui peuvent s'imposer à l'intérieur de nos pensées, de nos discours ?

La représentation du féminin comme image dégradée, parce que support des pulsions dévalorisées à assouvir, à travers les gadgets et autres poupées d'illusion, est encore dominante dans ces mises en scène à la fois mortifères et mélancoliques.

« Poupées à aimer. Parfait miroir à fantasmes. Un regard insondable qui fixe quelque chose. On s'identifie à une créature qui n'est finalement qu'un écran de projection. Les love dolls sont mises en scène comme des jeunes filles qui entrent dans la vie des êtres humains<sup>6</sup>... »

Mais à force de jouir seul-e, la solitude s'inscrit dans les habitudes de vie de ses adeptes, ce qui relève de la misère sexuelle où la « satisfaction » physiologique s'inscrit à l'intérieur d'une impuissance affective et relationnelle.

« Au Japon 70 % des hommes de 18 à 34 ans non mariés sont célibataires. Près de la moitié sont vierges [...] »

« En Allemagne, 30 % des célibataires qui ont entre 18 et 30 ans, ont carrément rayé le sexe de leur vie<sup>7</sup>. »

« Beaucoup de travail, peu de contact inter-humain... On comprendrait presque pourquoi la plupart des hommes cherchent refuge auprès de jeunes filles virtuelles, telles que les héroïnes de manga dont les jeunes hommes peuvent tomber amoureux<sup>8</sup>. »

Images dégradées ou nouvelles figures idéalisées du féminin<sup>9</sup>, en tant que figure de l'autre, restent du domaine de l'imaginaire. L'accès à la rencontre, dans le réel devient alors toujours plus improbable.

De la *love doll* aux robots sexuels, le modèle se précise du côté de la simulation. Robots qui sont, selon Martina Mara, psychologue en robotique, « des caricatures de la femme. Ils sont passifs, on peut faire ce qu'on veut avec. Ils réduisent la femme à l'état d'objet. Ils ne font que simuler le corps humain ».

Mais le fantasme majeur est celui de coucher avec un androïde connecté à votre système nerveux et qui saura exactement ce qui vous procure du plaisir. Il est ainsi possible de programmer une poupée via une application...



L'ère du narcissisme<sup>10</sup> est bien présente à travers ces fantasmes de toute-puissance et d'auto-suffisance, sauf que ce sont avant tout les fantasmes de la logique du capitalisme, pas ceux des individus qui les adoptent, en oubliant leurs propres subjectivités.

Revenons alors à la mythologie pour tenter de prendre du recul par rapport à ce type de scénario qui, à bien des niveaux, paraît assez dérisoire et improbable... tant que les êtres humains n'auront pas une pile à la place du sens critique !

Narcisse, dans la mythologie grecque, se refermant sur sa propre image reflétée dans l'eau, a fini par se noyer !... Est-ce là la perspective que nous promettent les *étreintes digitales*<sup>11</sup> ?

Laissons là les concepteurs d'émotions en robotique et autres docteurs Folamour et assumons donc, l'un-e avec l'autre, notre condition et notre statut de vivant, *en-corps vivants* !

« Demain, dès l'aube, à l'heure où blanchit la campagne  
Je partirai. Vois-tu, je sais que tu m'attends.  
J'irai par la forêt, j'irai par la montagne.  
Je ne puis demeurer loin de toi plus longtemps. »

V. Hugo, extrait du recueil *Les Contemplations*

ROSELYNE MOTTIER

1. Réflexions à partir des documentaires vus sur Arte, le 11 mai 2018 dont Sexe, amour. Cyber love. Un robot nommé désir. Le sexe à l'ère numérique, le plaisir connecté. L'homo digitalis : l'orgasme numérique.

2. En psychologie, la réification peut désigner le fait de considérer autrui comme un objet, d'annuler autrui pour parvenir à ses fins, en ne considérant l'autre que comme une source de jouissance mais en niant le lien social, l'empathie, la réciprocité.

3. Freud, psychanalyste, considère les dimensions du fonctionnement psychique dans une perspective économique avec ses différentes modalités d'investissement.

4. Fromm Erich, *Avoir ou être*, 1976.

5. Debord Guy, *La Société du spectacle*, 1973.

6. Giard Agnès, *Anthropologue, Un désir humain. Les love doll au Japon*.

7. *L'homo digitalis : l'orgasme numérique*.

8. *Idem*.

9. Dans la logique binaire que l'on retrouve entre vierge-mère ou putain.

10. Lash Christopher, *La Culture du narcissisme*, 1979.

11. Digitale, c'est aussi le nom d'une fleur. Dans sa corolle, on peut mettre le doigt, d'où son nom. Mais c'est à nos risques et péril, car elle s'avère... très toxique !



## LES SUFFRAGISTES...

## RADICALES

Tout d'abord, je veux ici remercier Francis Laveix du journal *Creuse-Citron* pour sa critique constructive concernant l'article sur les suffragettes paru dans le dernier *Casse-rôles*. Cela va me permettre de mettre en lumière le rôle des « suffragistes radicales » et de les faire connaître car leurs actions ont été mises sous l'éteignoir par les suffragettes et l'aura acquise par la famille Pankhurst. Le but n'étant pas de minimiser le rôle des suffragettes mais tout simplement de faire connaître au grand public que d'autres femmes, « des ouvrières », se battaient également pour le droit de vote, mais aussi pour une émancipation plus large et un changement fondamental de société.

L'histoire n'est jamais écrite du point de vue des travailleuses et travailleurs. Elle est monopolisée par l'élite dominante pour servir les intérêts de classe et de pouvoir.

Les « suffragistes radicales », par leurs luttes, leur prise de conscience, remettaient en cause le système capitaliste naissant, il fallait donc absolument taire leurs actions et les rendre anonymes.

L'histoire des femmes comme celle des serfs, des esclaves, est l'histoire d'une lutte pour le contrôle par cette classe dominante sur notre corps, sur notre esprit et sur notre force de travail.

### SUFFRAGETTES ET « SUFFRAGISTES RADICALES » : UNE DIFFÉRENCE FONDAMENTALE

Les suffragistes radicales sont pour le suffrage universel, elles s'opposent donc aux suffragettes d'Emmeline Pankhurst qui réclament le suffrage censitaire : autrement dit les plus démunies ne pourront pas voter.

Les suffragettes sont issues essentiellement de la classe moyenne et de la bourgeoisie et peuvent s'appuyer sur des domestiques pour les aider à élever leurs enfants.

Tandis que les ouvrières suffragistes doivent mener de front l'engagement politique et la double journée de travail. Elles sont confrontées au patriarcat. De nombreux emplois artisanaux et

qualifiés leur sont fermés. Quand elles sont salariées, c'est souvent comme domestiques – emplois qui dissimulent souvent une exploitation féroce. Lorsqu'elles travaillent en usine, elles occupent les emplois les moins qualifiés et donc les moins payés.

Les suffragettes sont souvent des femmes lettrées (Emmeline Pankhurst et ses filles). Elles ont écrit leurs propres récits, dans lesquels les historiens ont abondamment puisé.

Par contre, les « suffragistes radicales », comme Selina Cooper, Ada Nield Chem, Alice Collinge, Cissy Foley, Hélen Silcock, Sarrah Readish, Sarah Dickenson et d'autres, sont des ouvrières. Mais qui connaît leurs noms ?

Peu d'entre elles ont fait l'objet d'une biographie. Elles sont quasiment absentes non seulement des livres d'histoire britanniques, mais également de l'histoire des femmes sur la scène européenne et internationale.

Et pourtant, les « suffragistes radicales », militantes ouvrières, ont porté la lutte des femmes à un niveau autrement plus élevé que les suffragettes. Elles ne se sont pas cantonnées à réclamer le droit de vote pour les femmes.

Elles ont mené également la lutte pour l'accès à l'Université, contre la complaisance de la justice face aux violences conjugales, pour l'admission dans les professions médicales, contre la prostitution y compris celle des fillettes, pour l'amélioration des conditions de travail.

Elles ont participé à de nombreuses grèves comme celle des « allumettières » à l'usine Bryant & May, à l'est de Londres ; elles ont joué un rôle d'entraînement dans la lutte des dockers de Londres en 1889 ; elles adhèrent à des Trade-unions ou en créent.

Elles avaient compris que la lutte de classes ne s'arrêtait pas à l'obtention du droit de vote, que ce n'était qu'une illusion de justice et d'égalité et que le changement de société ne se ferait pas par le vote mais par la lutte.

Que le vote était uniquement destiné à faire perdurer le système capitaliste et à justifier sa léga-



lité « démocratique ». Qu'il conforterait les inégalités entre les hommes et surtout entre les femmes, et entre les riches et les pauvres.

À ce propos, l'ouvrière Hannah Mitchell (1872-1956) souligne :

« *Aucune cause ne peut être gagnée entre le déjeuner et le thé, et celles d'entre nous qui étaient mariées devaient travailler avec une main liée dans le dos.* »

En effet, la vie conjugale pâtissait souvent de leurs opinions et de leurs activités. Leur engagement pouvait les amener à perdre leur emploi.

Elles avaient raison...

Car, si grâce à leur lutte les suffragistes radicales et les suffragettes ont obtenu, il y a cent ans, le droit de vote (en 1918), il était très limité. Seules celles qui pouvaient payer le « cens » avaient le droit de vote, encore fallait-il qu'elles aient plus de 30 ans, alors que tous les hommes majeurs, à partir de 21 ans pouvaient voter.

Ce n'est qu'en 1928 que toutes les femmes pourront voter.

On comprend mieux pourquoi, à la différence des suffragettes, les suffragistes radicales avaient l'égalité chevillée au corps.

Pour elles, la lutte pour le suffrage s'inscrivait dans un combat plus vaste : leurs droits étaient liés à celui pour l'émancipation ouvrière et au socialisme. Il s'agissait de lutter pour de meilleures conditions de travail et contre les inégalités de salaire ; pour le droit des filles à l'éducation et pour

celui des épouses au divorce ; pour l'égalité des droits avec les hommes pour la garde des enfants ; pour le droit des femmes au travail. Cette revendication était d'autant plus pertinente qu'à cette époque seul le salaire de l'homme était la norme. Ce qui plaçait la femme dans une position de dépendance.

Les « suffragistes radicales », à l'image de Selina Cooper (1864-1946), sont souvent impliquées dans le mouvement socialiste. Elles manifestent leur solidarité internationale avec les travailleurs et travailleuses du monde entier.

Elles appartiennent à une génération de militantes qui émerge dans différents pays en voie d'industrialisation, à l'instar de l'ouvrière tisseuse syndicaliste et socialiste française, Lucie Baud (1870-1913), de la socialiste et féministe autrichienne Adélie Popp (1869-1939), des militantes américaines Mary Harris Jones (Maman Jones, 1837-1930) ou Elizabeth Gurley Flynn (1890-1964).

Les « suffragistes radicales » sont antimilitaristes et pacifistes, elles s'opposent au conflit de la Première Guerre mondiale, tout comme Sylvia la fille cadette de la famille Pankhurst, qui a rompu avec le mouvement des suffragettes.

Par contre, Emmeline et Christabel Pankhurst deviennent des bellicistes militantes. Elles appellent les hommes à aller combattre au front et les femmes à s'embaucher dans les usines de munitions...

« *La guerre est avant tout une lutte pour le pouvoir, les territoires ou le commerce, et les soldats en sont les ouvriers, qui sont toujours les perdants* », devait écrire Hannah Mitchell, qui a également rompu avec les Pankhurst.

J.

Sarah Gavron, *Les Suffragettes*, 2015 (2012). Maud, jeune femme issue d'un milieu modeste, travaillant dans une blanchisserie, se retrouve engagée dans le mouvement féministe des Suffragettes. Se rendant compte que les manifestations pacifiques ne mènent à rien, elle commence à se radicaliser, quitte à perdre son foyer, ses enfants ou même sa vie, dans son combat pour l'obtention du droit de vote des femmes.

Et un entretien intéressant : <http://www.zerodeconduite.net/lessuffragettes/entretien.html>



## DÉLIT D'ATTEINTE SEXUELLE... OU VIOL ?

Comme une réponse attendue aux mouvements #metoo et #balance ton porc, la loi sur les violences sexuelles et sexistes votée dans la nuit du 16 mai a provoqué des réactions pour le moins mitigées des associations féministes et de défense des droits de l'enfant. « La montagne #metoo a accouché d'une souris. »

Qu'en est-il exactement ? D'après Madeleine Da Silva, militante des droits de l'enfant, maire-adjointe aux Lilas, interviewée dans *Politis*, cette loi marque un grave recul pour les droits de l'enfant.

L'article 1 de la loi prévoit un allongement du délai de prescription de 20 à 30 ans pour les crimes sexuels sur mineurs. Le souhait des associations était que ces crimes soient imprescriptibles car les victimes peuvent mettre des années à parler et à sortir d'une amnésie traumatique.

L'article 3 permet de punir le harcèlement quand il est fait d'un groupe sur un individu y compris sur Internet, ce que l'on a appelé un « raid numérique », mais la priorité est-elle de créer une nouvelle incrimination alors qu'il en existe des dizaines et que 98% des plaintes restent sans suite ? Que dire de l'accueil des femmes agressées dans les commissariats ? L'urgence n'est-elle pas de former des professionnels pour que les délits soient traités et les plaignantes accueillies, et donc d'augmenter les moyens ?

L'article 4 introduit la notion « d'outrage sexiste », comme le harcèlement de rue, mais l'infraction devra être constatée en flagrant délit et sera sanctionnée par des amendes allant de 90 à 750 euros, voire 3000 euros, en cas de circonstances aggravantes : mineur de moins de 15

ans, personne vulnérable, dans les transports collectifs. Mais qui pour constater le flagrant délit ? Une jeune femme harcelée dans la rue aura-t-elle la chance de trouver immédiatement un agent pour constater le flagrant délit ?

L'article 2 a fait l'objet d'une pétition de 250 personnalités ayant réclamé son retrait. La loi ne fixe pas d'âge minimum en deçà duquel toute relation sexuelle serait considérée comme un viol. Sans présomption de non-consentement, ce sera toujours à la victime d'établir les preuves.

Pour les détracteurs de l'article 2, celui-ci minimise la gravité du viol et ouvre la voie à une déqualification massive des viols de mineur, car les affaires de viols sur mineurs dans lesquelles contraintes et surprises sont difficiles à prouver, risquent d'être requalifiées en délit d'atteinte sexuelle plus lourdement sanctionné dans la nouvelle loi (7 ans de prison au lieu de 5 aujourd'hui et 10 ans pour les actes commis avec pénétration) mais toujours bien moins sanctionnées que le viol. Le risque est également qu'une pénétration dans la bouche, le sexe ou l'anus ne soit plus considérée comme un viol mais comme un simple délit d'atteinte sexuelle, et juger un inceste comme un délit d'atteinte sexuelle est proprement scandaleux. La loi revient sur ce qui avait été gagné précédemment grâce à l'acharnement du collectif féministe contre le viol : quand il s'agit de mineurs, une pénétration, des caresses non consenties constituent un viol. Il n'y a pas à demander à un enfant de prouver son non-consentement pour des actes dont il ne comprend pas la gravité.

Que dit l'article 2 ? Il prévoit

« que la contrainte morale ou la surprise (critères qualifiant le viol) sont caractérisées par l'abus de vulnérabilité de la victime ne disposant pas du discernement nécessaire pour consentir à ces actes ».

Il prévoit également que le président de la cour d'Assises a l'obligation de poser la question subsidiaire « d'atteinte sexuelle » si la qualification de viol est contestée. Des pénétrations sans consentement sur mineurs ne seraient donc pas automatiquement des viols ? La loi va faciliter le renvoi vers le tribunal correctionnel des affaires de viol sur mineurs.

On peut prendre l'exemple du jugement de novembre 2017 aux Assises de Seine-et-Marne : le viol de Justine 11 ans par un homme de 22 ans acquitté en première instance. Le parquet général de la cour d'appel de Paris ayant fait appel de ce verdict, l'affaire a été requalifiée en viol. Avec l'article 2, la qualification de viol ayant été contestée, l'affaire aurait été requalifiée en délit d'atteinte sexuelle.

Une pétition a été lancée #le viol est un crime. « En 2018, on pourrait décider de lier le viol à l'absence de consentement. On pourrait très bien intégrer dans les débats que le fait de ne pas dire oui, c'est dire non », écrit Madeleine Da Silva.

Il ne suffit pas d'une loi pour faire changer les mentalités qui nient que le viol soit un crime qui doit être puni, mais une loi ambiguë qu'il faut combattre permettra que de nouvelles affaires « Justine » se reproduisent.



# AFRIQUE

## UN SYNDICAT POUR DÉFENDRE LES FEMMES IVOIRIENNES

Le réseau des femmes syndicalistes de Côte d'Ivoire (REFSY-CI) est né « pour porter haut nos préoccupations auprès des pouvoirs publics », a expliqué sa présidente Mariatou Guiehoa, estimant qu'elles sont jusque-là « reléguées au second plan ». À 65 ans, dont trente années de militantisme, elle estime que depuis l'indépendance du pays en 1960, seuls « des strapontins » ont été accordés aux femmes dans les syndicats.

Le syndicat revendique déjà 4 000 adhérentes. Elles sont issues de l'administration, du milieu agricole. Elles sont enseignantes, sociologues, vendeuses sur les marchés, pompistes, transporteurs... Elles entendent devenir des « interlocutrices importantes dans le milieu syndical. »

Les réactions ne se sont pas fait attendre.

Théodore Gnagna Zadi, président de la plateforme nationale, qui regroupe une cinquantaine de syndicats de fonctionnaires, tout en reconnaissant « qu'il y a des obstacles à lever, contre le sexisme, le machisme, et la phallocratie qui sont une réalité

dans le mouvement », redoute qu'une telle initiative conduise les femmes à « se sectoriser ». Et de préciser d'une façon perfide que « le mouvement syndical n'est pas un mouvement de complaisance où l'on donnerait des places à des femmes parce qu'elles sont femmes. Elles doivent le mériter ! »

Les membres du REFSY-CI précisent que leur but n'est pas de prendre la place des hommes. Leur première préoccupation est la formation militante des adhérentes et « de concilier le mouvement syndical et la vie de foyer ».

Le REFSY-CI a constaté que la quasi-totalité de ses adhérentes ne disposaient pas de couverture maladie universelle, il a donc décidé d'en faire une de ses luttes prioritaires. Pour le syndicat, il est urgent d'assurer une couverture maladie aux « femmes des secteurs informels », ces « travailleuses sans salaire » qui sont souvent de véritables « chefs de famille ». (AFP, dimanche 4 mars 2018)

J.

# NOTRE PÈRE QUI ÊTES AU CIEUX, RESTEZ-Y

## 144 RAISONS DE VOMIR TOUTES LES RELIGIONS

Le retour du religieux se nourrit des multiples névroses et frustrations qu'engendre la société marchande... Et certes, le commerce de la foi prospère grâce à l'ignorance crasse et à la jobardise des croyants...

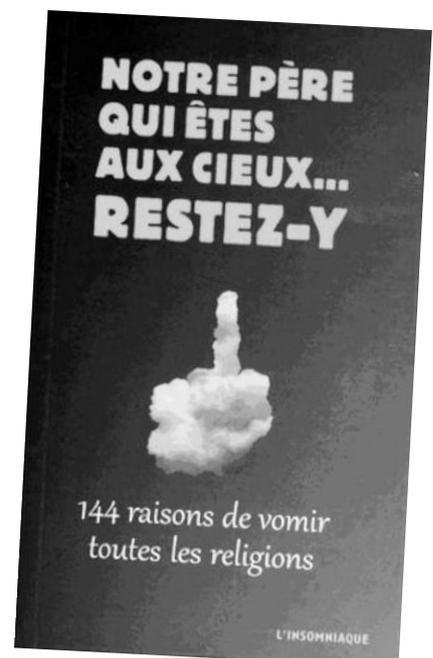
Mais ce n'est pas une raison pour accorder des circonstances atténuantes à ceux qui vendent du vide à ces gogos et les manipulent : prêtres, imams, rabbins, gourous et autres bonzes, dont la cause commune, le grand œuvre ténébreux, le but affiché ou secret, demeure l'asservissement de l'humanité.

Les 144 citations rassemblées dans ce petit recueil

constituent une réfutation plurielle — tantôt sévère, tantôt souriante — de la notion de Dieu et des sectes qui s'en réclament, mais aussi une dénonciation des mystagogues qui en vivent et des illuminés qui en meurent.

Pour choisir ces aphorismes et propos, nous avons mis à contribution quelques-uns des innombrables esprits libres qui ont signalé, au fil de leurs écrits, l'imbécillité et l'hypocrisie qui forment la substance de toute religion.

Collectif, éd. L'Insomniaque, mars 2018, 64 p., 5 €





# Retrouver sa dignité à 82 ans

Cette interview a été réalisée le 21 février 2018 auprès de Jeanine, par Stéphanie, sage-femme d'une association qui se préoccupe des problèmes d'incontinence urinaire et de la rééducation du périnée. Selon l'Assurance maladie, les trois quarts des personnes souffrant de troubles urinaires sont des femmes. Ceci est dû au fait que l'urètre de la femme est plus court et le périnée davantage sollicité. Ainsi, plus de trois millions de femmes sont concernées et certaines études évoquent même que le chiffre va bien au-delà, se montant à six millions. Aux alentours de 70 ans, les femmes et les hommes se retrouvent quasiment à égalité face à cette manifestation désagréable. Près de 50 % des patientes incontinentes, quel que soit l'âge, souffrent de fuites urinaires d'effort, prédominant chez la femme de moins de 50 ans : près de 20 % des patientes avouent que l'incontinence urinaire d'effort retentit négativement sur leur qualité de vie. Et, 10 à 20 % souffrent d'une incontinence urinaire par impériosité, plutôt chez la femme de plus de 50 ans.

**Stéphanie :** Présentez-vous, s'il vous plaît.

**Jeanine :** Je m'appelle Jeanine, j'ai 82 ans et suis retraitée. J'étais commerçante dans l'épicerie. Je faisais des tournées en camion.

**S. :** Racontez-nous votre histoire médicale.

**J. :** Quand j'ai eu ma fille, après la naissance, on m'a opérée, on m'a enlevé les ovaires et l'utérus. À l'époque, on ne parlait pas de cancer. C'était un nid à misère. J'ai eu des problèmes pendant la grossesse. Je m'en suis remise. J'ai repris mon boulot. J'ai été opérée des deux genoux car ils étaient arqués. Après j'ai été opérée du bras, car j'avais un nerf coincé au niveau du coude. Et puis je me suis brûlée au troisième degré avec Destop, « Mesdames, vous servez pas de Destop. » Voilà, après j'ai été opérée des deux épaules.

**S. :** Cela fait pas mal de choses !

**J. :** Et là, je viens de me faire opérer des deux hanches... à un an d'intervalle, et suite à cela, j'ai eu des faiblesses urinaires. J'étais une grosse fumeuse, « Mesdames, fumez jamais ! » Y'a des choses qui lâchent, donc j'ai eu ce problème de vessie, j'ai passé des examens, j'ai pas de cancer à la vessie, mais...

**S. :** Et du coup, vous deviez être de nouveau opérée.

**J. :** L'urologue m'a dit qu'il allait opérer... mais avant, on allait essayer de faire 20 séances... Bon, il me promettait rien. Je me mettais des protections. Au bout de la troisième/quatrième, je me suis rendu compte que j'avais envie de faire pipi

comme d'habitude. J'avais plus de pertes ! et je faisais les séances que m'avait données la sage-femme dans la journée, je les refaisais le soir, les refaisais jusqu'à la prochaine séance... Et je me suis rendu compte que moi-même, même mon ventre, tout avait travaillé ! Mais même ma tête, ça me faisait tout travailler ! Et moi je suis satisfaite. Vous m'avez remis à 20 ans !

**S. :** Ce n'était pas l'idée au départ ! On peut repartir sur les symptômes juste avant le démarrage de la rééducation du périnée ? Je pense aux incontinenances urinaires à l'effort...

**J. :** Ah oui, et je faisais bien sûr des infections urinaires, et depuis je n'en fais plus.

**S. :** Combien de protections vous utilisiez par jour avant la rééducation ?

**J. :** 5 ou 6. Dans la nuit, j'en mettais une. C'était surtout la journée et quand j'allais à Guéret, je mettais carrément une culotte de protection. Je me suis dit : tiens je peux monter les escaliers, je peux contrôler. Avant je ne pouvais pas me contrôler au réveil. Maintenant, je m'assois, j'attends un peu à cause du risque de malaise. Ça me laisse le temps.

**S. :** Et maintenant, combien utilisez-vous de protections dans la journée ?

**J. :** Aucune, même quand je vais à Guéret. Et quand j'arrive chez moi, je sens le besoin, je monte aux toilettes, aucune goutte ! rien du tout !

**S. :** Vous m'aviez parlé d'une sécheresse au niveau des muqueuses, au niveau de la vulve ?

**J. :** Oui, mais ça ne me le fait plus. Je pensais



que cela venait des protections. J'ai plus de brûlures.

**S. :** Donc c'est parti avec les protections ?

**J. :** Oui, ils devraient quand même nous donner des protections qui ne provoquent pas de brûlures.

**S. :** On peut se poser la question de ce qu'il y a sur ces protections. Et vous m'aviez parlé du besoin d'aide pour aller à la selle... Vous preniez un médicament ?

**J. :** Oui, à base de plantes. Maintenant c'est normal. Quand j'ai une petite contrariété, je reprends deux gélules, c'est impeccable en 4-5 jours. Ça fonctionne comme ça maintenant (geste qui montre la tête).

**S. :** Oui, la tête fonctionne avec le périnée ! Je remarque une amélioration des symptômes physiques et fonctionnels et de la vie quotidienne.

**J. :** Avant je me disais « ma pauvre vieille ». Je sens que j'ai changé. Je peux vous assurer que c'est dur à faire les exercices ! Il faut se contrôler.

**S. :** Oui, et être présente, réfléchir et se concentrer.

**J. :** Quand j'ai vu mon urologue, il m'a dit : « c'est incroyable ! pas d'opération ! » Vous pensez que j'étais contente !

**S. :** Vous avez réussi justement à éviter l'opération grâce aux exercices. Cette opération s'appelle mettre la vessie comme dans un hamac, ça s'appelle « la languette » et demande une anesthésie générale.

**J. :** Je fais attention au savon, le savon de Marseille est recommandé, les gels douches sont irritants. Je suis satisfaite. J'ai un résultat. Votre méthode est bonne.

**S. :** Oui, vous saviez en venant ce que vous voulez !

**J. :** Moralement, je suis mieux.

(Mise en forme : H. H.)

### RÉÉDUCATION MANUELLE DU PÉRINÉE

Cette méthode (décrite sur Internet) se déroule sur à peu près 6 séances de 30 minutes chacune, à raison d'une à deux fois par semaine.

Nous commençons par aborder le périnée d'un point de vue anatomique et fonctionnel via des schémas, des explications et un support (un bassin anatomique en 3 dimensions).

Puis nous travaillons les différents plans musculaires du périnée, avec le support de représentations mentales d'images décrites par la sage-femme ou le-la kinésithérapeute et à l'aide de touchers vaginaux qui permettent au-la professionnel-le de santé de guider la patiente pendant les exercices. À chaque séance, nous ajoutons de nouveaux exercices, pour travailler les différents plans du périnée, antérieur, moyen puis postérieur, ainsi que superficiel, moyen et profond. Ces exercices mettent en mouvement soit un muscle seul, soit un groupe de muscles, soit l'ensemble des muscles du périnée.

Voici quelques-unes des images mentales utilisées : un papillon, une balançoire, un pont-levis, une tulipe... Par exemple, on imagine un grand papillon qui se déploie au niveau vaginal... il ouvre son aile gauche sur la paroi vaginale gauche puis son aile droite sur la paroi vaginale droite... On rabat son aile gauche/droite au centre... Entre les séances, la patiente doit faire ces exercices régulièrement dans sa vie quotidienne, jusqu'à ce qu'ils deviennent « indispensables »... C'est ainsi qu'elle peut acquérir la maîtrise de son périnée et l'utiliser à bon escient lors des efforts physiques de son quotidien.

Liens utiles :

<https://www.sages-femmes-idf.fr/active/reeducation-perinee-manuelle>

<https://themetisinfo.com/2017/08/04/le-scandale-sexiste-de-la-couche-pour-adultes/>

## ABONNEMENT • CONTACT • SITE

Vous voulez vous abonner ? *Casse-rôles* est trimestriel.

Les frais postaux sont de 1,60 € par numéro, soit pour 1 an (4 n°) = 6,40 € + ..... (prix libre).

Libellez le chèque à l'ordre de : **Association Les Amies et Amis de Casse-rôles**  
c°/Annie Nicolaï, 54, avenue de la Révolution, 87000 Limoges

Compte ouvert au Crédit agricole Centre-Ouest :

RIB France : Banque 19506 Guichet 00011 N° compte 28120741006 Clé 66

IBAN Étranger : FR76 1950 6000 1128 1207 4100 666 BIC AGRIFRPP895

CONTACT : [casse-roles@outlook.fr](mailto:casse-roles@outlook.fr) ■ SITE : <http://casse-roles.revolublog.com/>



André Léo,  
1832-1900

COMMUNE DE PARIS

# AUX TRAVAILLEURS DES CAMPAGNES<sup>1</sup>

Frère, on te trompe. Nos intérêts sont les mêmes. Ce que je demande, tu le veux aussi : l'affranchissement que je réclame, c'est le tien. Qu'importe si c'est à la ville ou à la campagne que le pain, le vêtement, l'abri, le secours manquent à celui qui produit toute la richesse de ce monde ? Qu'importe que l'opresseur ait nom : gros propriétaire ou industriel ? Chez toi, comme chez nous, la journée est longue et rude et ne rapporte pas même ce qu'il faut aux besoins du corps. À toi comme à moi, la liberté, le loisir, la vie de l'esprit et du cœur manquent. Nous sommes encore et toujours, toi et moi, les vasseurs de la misère.

Cela n'est pas juste, frère paysan, ne le sens-tu pas ? Tu vois bien que l'on te trompe ; car s'il était vrai que la propriété est le fruit du travail, tu serais propriétaire, toi qui as tant travaillé. Tu posséderais cette petite maison, avec un jardin et un enclos, qui a été le rêve, le but, la passion de toute ta vie, mais qu'il t'a été impossible d'acquérir, ou que tu n'as acquise peut-être, malheureux, qu'en contractant une dette qui t'épuise, te ronge et va forcer tes enfants à vendre, aussitôt que tu seras mort, peut-être avant, ce toit qui t'a déjà tant coûté. Non, frère, le travail ne donne pas la propriété. Elle se transmet par hasard ou se gagne par ruse. Les riches sont des oisifs, les travailleurs sont des pauvres.

Cela n'est pas juste. Et voilà pourquoi, Paris, que tu accuses sur la foi de gens intéressés à te tromper, voilà pourquoi Paris s'agite, réclame, se soulève et veut changer les lois qui donnent tout pouvoir aux riches sur les travailleurs. Paris veut que le fils du paysan soit aussi instruit que le fils du riche, et pour rien, attendu que la science humaine est le bien commun de tous les hommes, et n'est pas moins utile pour se conduire dans la vie, que les yeux pour voir.

[L'instruction publique gratuite, et non confessionnelle : un des points majeurs du programme des démocrates socialistes de la Seconde République, puis des Radicaux sous le Second Empire.]

Paris demande que tout homme qui n'est pas propriétaire ne paye pas un sou d'impôt ; que celui qui ne possède qu'une maison et son jardin ne paye rien encore ; que les petites fortunes soient imposées légèrement, et que tout le poids de l'impôt tombe sur les richards.

[Autre point majeur des démosocs et des radicaux : l'impôt progressif sur le revenu, et la fin des impôts indirects.]

Paris demande que ce soient les députés, les sénateurs et les bonapartistes, auteurs de la guerre, qui payent les cinq milliards de la Prusse [La France de Napoléon III a déclaré la guerre le 19 juillet 1870. « Cinq milliards » : indemnité exigée par le vainqueur après la défaite de la France, fin janvier 1871], et qu'on vende

pour cela leurs propriétés, avec ce qu'on appelle les biens de la Couronne, dont il n'est plus besoin en France.

Paris demande que la justice ne coûte plus rien à ceux qui ont besoin, et que ce soit le peuple lui-même qui choisisse les juges parmi les honnêtes gens du canton.

[La mesure, inspirée par le souvenir de la Révolution et l'exemple des États-Unis, s'inscrit dans le communalisme des démosocs et des radicaux.]

Paris veut enfin, écoute bien ceci, travailleur des campagnes, pauvre journalier, petit propriétaire que ronge l'usure, bardier, métayer, fermier, vous tous qui semez, récoltez, suez, pour que le plus clair de vos produits aille à quelqu'un qui ne fait rien : ce que Paris veut, en fin de compte, c'est la terre au paysan, l'outil à l'ouvrier, le travail pour tous.

[La future maîtrise de l'outil de production par l'ouvrier, proclamée par la Commune, n'apparaissait pas dans les programmes démosoc et radical ; en cela la Commune est spécifiquement une révolution socialiste.]

La guerre que fait Paris en ce moment, c'est la guerre à l'usure [la lutte contre l'usurier et l'organisation du crédit fut un des points majeurs du programme démosoc], au mensonge et à la paresse. Donc, habitants des campagnes, vous le voyez, la cause de Paris est la vôtre et c'est pour vous qu'il travaille, en même temps que pour l'ouvrier. Ces généraux qui l'attaquent en ce moment, ce sont les généraux qui ont trahi la France. Ces députés que vous avez nommés sans les connaître veulent nous ramener Henri V [le prétendant légitimiste, l'homme au drapeau blanc]. Si Paris tombe, le joug de misère restera sur votre cou, et passera sur celui de vos enfants. Aidez-le donc à triompher, et, quoi qu'il arrive, rappelez-vous bien ces paroles, — car il y aura des révolutions dans le monde jusqu'à ce qu'elles soient accomplies :

La terre au paysan,  
l'outil à l'ouvrier,  
le travail pour tous.

TEXTE D'ANDRÉ LÉO

1. Ce texte est paru dans *La Commune* le 10 avril, a été repris dans *La Sociale* du 3 mai, imprimé à cent mille exemplaires (comme feuille volante) par l'Imprimerie nationale, et envoyé par ballons vers la province.

Comme dit Lissagaray, il est « simple, chaleureux, très à la portée des campagnes »...

**Merci à Christine Bonfanti  
pour l'envoi de ce texte à CASSE-RÔLES**

Femme remarquable

## He-Yin Zhen, féministe anarchiste chinoise



**« Si seulement nous nous unissons, nous pouvons avoir un bel avenir. »**

La Chine impériale a recelé des militants anarchistes mais aussi des militantes. He-Yin Zhen est née en 1884 à Yizheng dans la province de Jiangsu, province côtière chinoise bordant Shanghai. Elle prend le surnom de Zhen – qui veut dire coup de tonnerre – et accole à son nom de famille, He, le nom de jeune fille de sa mère, Yin. Deux signes qui révèlent son engagement révolutionnaire pour changer le monde capitaliste et son féminisme revendiquant la transmission des mères dans un système patriarcal : double combat qu'elle mènera en tant que figure importante dans la naissance du féminisme en Chine.

Elle semble avoir reçu une solide éducation car ses écrits démontrent une bonne connaissance des classiques et de la littérature chinoise. Elle épouse Liu Shipai, un militant anti-mandchou, en 1903, puis tous deux vont s'installer à Shanghai.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il y avait déjà de nombreuses associations féministes qui condamnaient la place assignée aux femmes tout en développant un nationalisme anti-mandchou : la féministe Qiu Jin meurt en martyr au nom de ce mouvement en 1907. À cette même date, He-Yin Zhen et Liu Shipai devront se réfugier au Japon. Ils formeront alors le Groupe des anarchistes chinois de Tokyo. He-Yin Zhen développe une association féministe Nüzi fuquan hui, et fonde en compagnie de Liu Shipai et du révolutionnaire Zhang Ji le journal de cette association, *Tianyi* (Justice naturelle).

He-Yin Zhen apparaît ainsi comme une des grandes figures d'un courant anarcho-féministe qui émerge à partir de 1906 : ce courant vise à détacher le féminisme du nationalisme en posant les questions de l'oppression spécifique des femmes. Pour He-Yin Zhen, l'ancienne société, de tradition confucéenne, faisait des femmes des jouets – épouses et concubines –, le capitalisme venu d'Occident en fait des outils, de la main-d'œuvre – domestiques, ouvrières, prostituées. Elle renvoie dos à dos le vieil ordre patriarcal et la nouvelle

exploitation capitaliste. « Pour corriger ces inégalités, nous devons absolument abolir les règles élaborées par les hommes, afin d'instaurer l'égalité entre les êtres humains, ce qui signifie que le monde doit appartenir de manière égale, aux hommes et aux femmes. Cette égalité ne peut s'accomplir sans la libération des femmes. » Fine connaisseuse des mouvements sociaux du monde entier, elle écrit activement dans *Tianyi*, sur la question de la libération des femmes, sur la révolution économique et la révolution des femmes, sur la revanche des femmes, sur l'antimilitarisme... Elle dénonce toutes les armées : les guerres sont fomentées par les puissants pour conquérir des territoires et anéantir des peuples. À ce titre-là, les femmes en paient un lourd tribut : violées, kidnappées, mises en esclavage sexuel, appauvries et de surcroît devant subir la virilité et le machisme des hommes de leur camp formatés par la militarisation de la société. « Elles doivent prendre la tête des protestations contre le militarisme. » Elle écrit même un *Manifeste* féministe en 1907 permettant de relever quatre institutions fondées sur l'inégalité : le mariage, le statut différencié entre femme et homme, l'inégalité dans le travail et les responsabilités, l'inégalité dans le système des rites. Ainsi « les hommes sont les pires ennemis des femmes. Tant que les femmes n'arriveront pas à être les égales des hommes, la colère et le chagrin ne seront jamais payés de retour... Les femmes doivent se battre... ».

*Tianyi* cessera de paraître au bout de deux ans. Les dernières années de He-Yin Zhen sont très peu renseignées. Elle meurt aux environs de 1920.

H. H.

#### Références :

- He-Yin Zhen, *La Revanche des femmes*, L'Asymétrie, 2017, préface de Jean-Jacques Gandini.
- [www.nannu.blog](http://www.nannu.blog) [nannü signifie homme (*nanxing*) et femme (*nüxing*), ce terme est utilisé par He-Yin Zhen pour critiquer les assignations de genre].



# Rencontre estivale de Savennes (23)

Lundi 13 août 2018

à partir de 16 h (salle des fêtes)

DISCUSSIONS / ÉCHANGES

BILAN-ANNIVERSAIRE

PROJETS \* MUSIQUE

TABLE DE PRESSE

& AUBERGE ESPAGNOLE...



## SOMMAIRE

Édito, p. 2/ Tempête sous les cornettes, p. 3/ Comparution immédiate ou la justice expéditive, p. 4/ Les luttes pour le droit à l'avortement dans le monde, p. 6/ Vague féministe au Chili, p. 8/ Un texte typiquement « masculin », p. 10/ Les nouvelles sexualités, p. 12/ Les suffragistes radicales, p. 16/ Délit d'atteinte sexuelle ou viol?, p. 18/ Un syndicat pour défendre les femmes ivoiriennes, p. 19/ Notre père qui êtes aux cieux, restez-y, p. 19/ Retrouver sa dignité à 82 ans, p. 20/ Aux travailleurs des campagnes, p. 22/ Femme remarquable: He-Yin-Zhen, p. 23/



Buenos Aires, juin 2018.  
Manifestation pour le droit à l'avortement.